

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 6 décembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à M. Frédéric PUZIN, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ETAIT EXCUSE :

M. Philippe HAZARD

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme Marlène DA SILVA, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ mairie@ville-sevres.fr

🌐 www.sevres.fr

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

15 JAN. 2025

1/3

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20241219-2024-085-DE
Date de télétransmission : 14/01/2025
Date de réception préfecture : 14/01/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 19 décembre 2024

DÉLIBÉRATION : Rapports des délégataires de service public à l'autorité délégante pour 2022 et 2023 et activité de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en 2024.

N°2024/085

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3 et L1413-1,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article L3131-5,

Vu les rapports d'activité de la société "E.G.S SAS" pour la délégation de service public pour l'exploitation du marché forain, au titre des années 2022 et 2023,

Vu le rapport d'activité de la société "PARC AUTO DEPANNAGE " pour la délégation de service public relative à la gestion, l'exploitation de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux roues, au titre de l'année 2023,

Considérant que ces rapports ont été présentés à la Commission consultative des services publics locaux le 14 novembre 2024,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de l'Administration du 11 décembre 2024,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 10 décembre 2024,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Il est pris acte des rapports annuels des exercices 2022 et 2023 présentés par la société "E.G.S SAS".

ARTICLE 2.

Il est pris acte du rapport annuel de l'exercice 2023 présenté par la société "PARC AUTO DEPANNAGE".

ARTICLE 3.

Prend acte de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2024.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE

Le Secrétaire de séance,



M. Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :